



URBANISME

## Le PLUi va être actualisé

En application depuis 2 ans, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Grand Périgueux intègre de nouveaux projets. Un ensemble de procédures a été lancé en 2021 et plusieurs étapes sont prévues dont la dernière, à priori fin 2021 et début 2022 vous permettra de présenter vos observations, formuler des demandes particulières en rapport avec l'objet de la procédure. Renseignez-vous !

*Publié le 07 septembre 2021*

### Plusieurs étapes

- › Il y a d'abord un travail entre les élus du Grand Périgueux et l'équipe d'étude retenue pour accompagner l'actualisation du PLUi du Grand Périgueux.
- › Ensuite, c'est une phase de consultation des Personnes Publiques Associées, dont les services de l'Etat. Cela concerne toutes les procédures.
- › Enfin, la concertation avec la population se fera pour chaque procédure, et se déroulera à partir du mois de novembre 2021. Votre avis sera bientôt sollicité !



Vous pourrez retrouver en ligne chaque dossier d'évolution du PLUi, au siège du Grand Périgueux ainsi que dans les mairies concernées. Vous pourrez présenter vos observations, formuler des demandes particulières en rapport avec l'objet de la procédure, que ce soit sur place ou en ligne.

### Des procédures différentes

Plusieurs procédures différentes sont utilisées, en fonction du type de modification à apporter.

- › Par exemple, la « Modification simplifiée n°2 », a pour but de procéder à la correction d'erreurs matérielles. Elaborer un document de l'ampleur du PLUi sur un territoire de 43 communes est un travail titanesque !

Elle permettra aussi de mettre à jour des annexes (telles que les servitudes), et de changer de destination certains bâtiments situés en zones agricoles ou naturelles, qui font l'objet d'un projet à court terme.

► D'autres procédures ont été amorcées. Elles portent le règlement écrit, et font également évoluer quelques points du zonage ou certaines prescriptions graphiques ne présentant pas de difficultés particulières.

Elles permettent enfin de créer un certain nombre de « secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées » (STECAL) en zones naturelles et agricoles, y autorisant une certaine constructibilité.



Vous souhaitez en savoir plus sur le PLUi (<https://www.grandperigueux.fr/actu-quotidien/urbanisme/le-plan-local-durbanisme-intercommunal-plui>)? Vous voulez vous tenir au courant des différentes procédures d'évolution du PLUi à venir ? Tenez-vous régulièrement informés de leur avancée car votre avis est à chaque fois nécessaire !

## Contact



URBANISME  
Service Urbanisme Et Planification

✉ [Courriel](#)  
☎ [05 53 35 86 0](tel:055335860)  
0



255 rue Martha Desrumaux  
24000 PÉRIGUEUX

**ALLO AGGLO**  
**05 53 35 86 00**

► CONTACT